



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CSAL du 22 JUIN 2023 *compte rendu*

Ordre du jour :

- Élections des représentants du personnel au conseil médical,
- Formation professionnelle, bilan 2022 et plan 2023,
- Premier bilan de la campagne d'impôt sur le revenu 2023,
- Reclassement d'un agent Berkani,
- Points divers.

Le Comité social d'administration de la DDFIP29 présidé par M Benoît BROCARD, Directeur départemental, s'est réuni le 22 juin 2023 à Chateaulin. En ouverture de ce CSAL et après lecture de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** est revenue sur le cadre d'objectifs et de moyens en rappelant que si l'acronyme était sauf, il risquait fort de ne pas en être de même pour la trajectoire des emplois de la DGFIP à l'horizon de 2027...

Le Directeur a tenté d'être rassurant en expliquant que ce cadre était un cap qui a son importance pour la navigation... Pour **F.O.- DGFIP**, les quinze années passées ont malheureusement démontré que si certains ministères sont sanctuarisés, celui des finances est systématiquement surexploité... Force est de constater que l'obsession de la réduction de la dépense publique est une drogue dure et ce sont toujours les agents et les usagers qui finissent par payer l'addiction !

Élections des représentants du personnel au conseil médical :

Le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la Fonction Publique de l'État, prévoit que les représentants titulaires en CSAL puissent élire une liste de quinze agents appartenant au corps électoral, le nombre de voix obtenu par chacun des candidats élus, détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger en séance du Conseil médical.

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, nous avons rappelé en séance, le caractère précipité de ce processus électoral mené sans aucune concertation avec les organisations syndicales dans un calendrier hyper contraint.

A l'issue du vote en CSAL, les 15 collègues qui s'étaient portés candidats au conseil médical de la DDFIP29 ont été élus à égalité de voix lors du vote en CSAL, leur classement sur la liste a fait l'objet d'un consensus entre les organisations syndicales

représentatives : **1. Fanny SADAT** (PTGC Quimper), **2. Béatrice HAMON** (EDR), **3. Sandrine ALLAIN** (Trésorerie Quimper CH), **4. Ludovic CORAND** (SIP Morlaix), **5. Sylvie BACHEROT** (PCRP Quimper), **6. Anne COROUGE** (PPD Brest), **7. Stéphane DELON** (EDR), **8. Catherine POAC** (Direction Brest), **9. Rudy PARENT** (PCRП Quimper), **10. Anne LE BRAS** (Trésorerie Brest Amendes), **11. Myriam BELLON** (SPF Quimper), **12. Florence JAVELOT** (EDR), **13. Ahlinba COUAO-ZOTTI** (SAD Quimper), **14. Christine DERVOET** (Direction Quimper), **15. Erick GUERRY** (Direction Brest).

Formation professionnelle, bilan 2022 et plan 2023 :

L'activité 2022 de la formation professionnelle a été marquée par une très forte reprise avec 4 870 journées de formation pour 882 bénéficiaires soit une augmentation de 28,66 % par rapport à 2021.

En 2022, 127 sessions de formation ont été organisées dans le département (91 en 2021) dont 77 au titre de la formation continue, 34 au titre de la formation socle pour le Centre de contact des professionnels et 16 au titre de la préparation aux concours.

L'équipe locale de formateurs a pu compter sur l'engagement de 90 intervenants sur cette année 2022. **F.O.-DGFIP29** a rappelé qu'il était très important que les nouveaux formateurs puissent être accompagnés par des collègues confirmés.

Outre le CDC Pro de Morlaix qui a constitué un enjeu majeur avec 5 semaines de stages, 40 agents à former et 17 animateurs mobilisés, la formation des agents du SDIF à l'applicatif GESLOC et aux modules SURF et RTU a aussi représenté une forte volumétrie de jours de formation (334). A noter toutefois les difficultés liées à un calendrier de fin d'année contraint ainsi que l'absence d'une base école, **F.O.-DGFIP a fustigé le désastre de GESLOC, logiciel qui par-dessus le marché ne fonctionnait pas au moment de son lancement...**

F.O.- DGFIP29 a dénoncé la tendance lourde qui s'accélère, avec une formation professionnelle qui n'échappe pas au centre de gravité de l'outil numérique ainsi qu'à une offre distancielle renforcée..cette politique n'a d'autre ambition que de faire des économies sur le dos de la formation professionnelle à l'heure où la DGFIP doit faire face à un renouvellement générationnel sans précédent. !

Quant à l'applicatif **SEM@FOR**, il participe également à rationaliser la formation et son réseau local via le numérique...pour l'heure, les nombreux dysfonctionnements de cet applicatif ont réduit les formations de 30 %...

Nous avons interrogé la Direction sur les agents exclus de la formation, trente au niveau départemental, 5400 au niveau national. La Direction va revenir vers cette population qui concerne principalement des agents de catégorie B et C dans la tranche 50-59 ans.

Le plan départemental 2023 propose 30 actions de formation locale en présentiel, toutefois au regard de la montée en charge des e-formations et formations en distanciel, l'ensemble des représentants des personnels en CSAL se sont abstenus sur le vote de ce plan.

F.O.-DGFIP29 a tenu à remercier l'équipe départementale de la formation professionnelle pour sa disponibilité et son engagement au service du réseau et des agents de la DDFIP29.

Premier bilan de la campagne IR :

Lors de son intervention, la Direction a indiqué que la campagne déclarative s'était déroulée dans un contexte stable par rapport à 2022 et que la déclaration d'occupation des locaux d'habitation avait participé à densifier fortement l'accueil des usagers et l'activité des services. Une augmentation de 17 % est constatée sur l'ensemble des canaux de contact et de 23 % sur l'accueil physique par rapport à 2022.

La Direction a précisé avoir maintenu le dispositif d'accueil en matinée jusqu'à 11h30 pour assurer l'après-midi les interventions sur les accueils de proximité proposés dans 36 communes (1500 rendez-vous, 791 en 2022).

Concernant l'accueil téléphonique, l'augmentation constatée est de +7 % soit 25 855 appels, compte tenu de ce volume important, l'activation des 11 lignes téléphoniques prévues pour le renfort local au numéro d'appel national a été atteint par paliers pendant la campagne. A partir de début juin et en raison de l'intensification de la campagne GMBI, 4 lignes ont été maintenues pour le Finistère.

Le nombre de déclarations dématérialisées s'élève à 297 773 (54,20 % des déclarations attendues) contre 311 600 (57,61 %) pour les revenus 2021 à la même époque. 23 972 déclarations papier ont été saisies (4,36 % des déclarations attendues) contre 27 790 (5,14%) l'année dernière.

Lors de son intervention, la Délégation **F.O.-DGFIP29** est revenu sur la campagne GMBI et ses conséquences délétères sur l'exercice des missions, les conditions de travail des usagers et le service public rendu à l'usager. Nous avons rappelé que dès fin 2022 et à nouveau lors du CSAL du 3 avril 2023, nous avons alerté sur les dangers d'un tel dispositif !

Pour **F.O.- DGFIP**, il ne fallait pas être grand clerc pour prévoir qu'un applicatif non testé et n'offrant pas d'autre alternative que la dématérialisation à la population allait conduire au pire scénario sur terrain. **Mais de cela, la technostructure hors sol forte de ses certitudes, n'en a que faire !!!** Le Ministre avait indiqué placer cette campagne sous le signe de la proximité...en précisant qu'il fallait pousser fort la porte des centres des impôts et décrocher le téléphone...on a vu le résultat avec des files d'attente d'usagers sur plusieurs centaines de mètres et des services saturés d'appels téléphoniques...

En réponse à notre intervention, le Directeur départemental, Benoît BROCARD n'a pas nié le caractère prévisible de la situation, en indiquant avoir appelé l'attention de Paris à maintes reprises sur le sujet, reconnaissant que pour l'instant il fallait « écopier »....

Pour F.O.-DGFIP il est inadmissible qu'une administration tel que la DGFIP, expose ses personnels et les usagers à un tel fiasco ! Ce sont bien les collègues sur le terrain qui ont dû se débrouiller comme ils le pouvaient, en proposant des déclarations en format papier aux contribuables pour tout simplement éviter de couler par le fond ! Ce retour au papier s'inspire très fortement des déclarations 1235 et 1236 adressées par le passé aux usagers en début d'année, cela constitue pour la DG un aveu d'échec de sa politique basée sur le tout numérique ! **Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que 25 à 30 % des usagers sont réfractaires à Internet.** ! De plus l'accès aux bases cadastrales ouvre la boîte de pandore et génère autant de e-contact supplémentaires alors que les services croulent déjà sous les demandes ! (18 000).

Pour **FO-DGFIP**, Il est largement temps de redonner aux services de la DGFIP les moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions et de sortir de l'illusion coûteuse que la dématérialisation pourvoit à tout.

Fermeture de la Trésorerie de Fouesnant au 1^{er} septembre 2023 : situation de l'agent d'entretien « Berkani » :

Dans le cadre de la création du SGC de Rosporden au 1^{er} septembre 2023 et de la fermeture de la Trésorerie de Fouesnant au 31 août, l'agent d'entretien ne pourra plus y exercer ses fonctions d'une durée hebdomadaire de 5 heures.

La Direction proposera prochainement à cette collègue, un entretien en vue d'un éventuel reclassement sur des postes susceptibles de se libérer au sein de la Direction. Si aucune procédure de reclassement n'est possible, un licenciement serait alors envisageable.

F.O.- DGFIP a rappelé combien ces personnels qui effectuent les travaux de ménage au sein du réseau sont aussi les victimes des restructurations massives menées sous couvert du NRP. Force est de constater que dans la plupart des situations, les procédures de reclassement consistant à proposer des postes éloignés ne sont pas satisfaisantes et mènent inévitablement à des licenciements ce que nous avons vivement dénoncé en séance.

Situation des services sur le site de Quimper Pilven en 2024 :

En 2024, la Direction envisage de positionner les services de la BCR et ceux de la DIRCOFI en rez-de-chaussée du site de Quimper PILVEN, le SGC et la Trésorerie Hospitalière seraient positionnées au dernier étage, le Conseiller aux décideurs locaux se verrait attribuer un bureau au sein du SGC. Il est également prévu l'aménagement d'un coin café et celui d'un local syndical. Concernant l'exposition du bâtiment au RADON, de nouvelles mesures vont être diligentées au début de la prochaine période hivernale.

Situation du SIP de CARHAIX :

Dans le cadre d'une fiche enregistrée au sein du registre santé hygiène et Sécurité au travail, les agents du SIP de Carhaix ont alerté à la mi-mai dernier sur leurs conditions de travail au regard d'une charge de travail exponentielle en soulignant les problématiques liées aux effectifs dont le calibrage avait été prévu à 27 emplois implantés au 1^{er} janvier 2023. Rappelons qu'à l'issue de la troisième vague du NRP, le SIP de Carhaix a intégré les 34 communes du SIP de Chateaulin ainsi que 16 communes du SIP de Brest et 14 communes du SIP de Morlaix.

Lors du Comité technique local du 20 octobre 2022, la délégation **F.O.-DGFIP29** avait fustigé cette troisième vague du NRP actant la poursuite d'un mécano infernal. Nous avons rappelé à l'époque le sous effectif de près de 40 % au sein du SIP de Chateaulin qui ne pourrait qu'impacter lourdement le fonctionnement du futur SIP de Carhaix, et ce, dès son lancement, avec toutes les conséquences délétères en termes d'exercice des missions et de conditions de travail des personnels. La Direction avait d'ailleurs reconnu, en réponse à notre questionnement, que début 2023, le SIP de Carhaix allait devoir tenter de fonctionner avec un tiers de son effectif non pourvu...

Malheureusement, dans son obsession à vouloir cocher la case NRP quoi qu'il en coûte, cette catastrophe annoncée n'avait pas fait reculer la Direction qui n'avait pas à l'époque envisagé de limiter les dégâts, en ne transférant pas comme prévu initialement sur Carhaix, les communes de Brest et Morlaix...

Le mouvement local de mutations a permis d'acter de rares arrivées qui ne suffiront pas pour mettre en adéquation les effectifs avec les charges de travail, quant aux agents récemment recrutés (pactes, contractuels) il leur faudra aussi le temps nécessaire pour acquérir la technicité dans le cadre d'une campagne des avis qui devrait s'avérer fort dense à la rentrée prochaine..

Dans ce contexte, F.O.-DGFIP29 a demandé à la Direction de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des agents affectés au SIP de Carhaix afin de leur garantir un environnement de travail serein pour les mois à venir.

Situation au SGC de Quimper :

Dans le prolongement de la publication le 16 juin dernier des affectations locales au 1^{er} septembre 2023, **F.O.-DGFIP29** a alerté sur la situation du SGC de Quimper, la Direction ayant décidé de ne pas pourvoir à la vacance de l'un des emplois de catégorie A inspecteur pourtant implanté au TAGERFIP.

Même si le Directeur a tenté d'expliquer que cette décision résultait d'arbitrages en lien avec d'autres structures dont la situation des effectifs apparaissait plus dégradée, il n'en demeure pas moins que ce contexte n'est pas de nature à consolider le SGC de Quimper pour la réponse à apporter à la charge de travail ainsi qu'aux enjeux budgétaires et financiers.

Centre de contact des professionnels de Morlaix, situations des contractuels :

F.O.-DGFIP29 est intervenu pour évoquer la situation des agents contractuels de catégorie C recrutés sur des emplois et missions logistiques que la Direction a décidé de repositionner sur des missions de conseillers dévolues normalement à la catégorie B.

F.O.-DGFIP29 a indiqué que lorsque les agents avaient répondu à la fiche de poste en 2022, celle-ci indiquait la catégorie et les fonctions et que le contrat initial avait été signé en correspondance avec la fiche de poste.

Dans ce contexte, la Direction ayant décidé de modifier les fonctions de ces agents, nous avons indiqué qu'elle devait en tirer toutes les conséquences en procédant à un avenant au contrat qui devra préciser que les fonctions relèvent désormais de la catégorie B, tout en mentionnant le nouvel indice correspondant.

Le Directeur a indiqué que ses services allaient procéder à une demande dans ce sens auprès de la Centrale, affaire à suivre..

La délégation F.O.- DGFIP29 en CSAL : Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Florence JAVELOT (EDR), Anne COROUGE (PPD Brest), Fanny SADAT (PTGC Quimper), , Thierry ROLLAND (Direction Brest), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).